

4



Photo 49. Lac des Huit Chutes (M.-A. Bouchard, MDDEP)

4.10 Réserve de biodiversité projetée du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes

4.10.1 Localisation, limites et superficie

La réserve de biodiversité projetée du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes se situe à environ 45 km au nord de l'arrondissement de Chicoutimi de la ville de Saguenay, 15 km au nord de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau, soit entre 48° 50' et 48° 57' de latitude nord et 70° 44' et 70° 54' de longitude ouest (figure 2, page 5). Elle couvre une superficie de 102,7 km² dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean, plus précisément dans le territoire non organisé de Mont-Valin (MRC du Fjord-du-Saguenay, figure 59).

4.10.2 Cadre légal

Le statut légal actuel du territoire ci-après décrit est celui de réserve de biodiversité projetée, statut régi par la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (L.R.Q. c. C-61.01). Le statut final visé est celui de réserve de biodiversité dont le régime des activités est également régi par cette même loi ainsi que par son plan de conservation³².

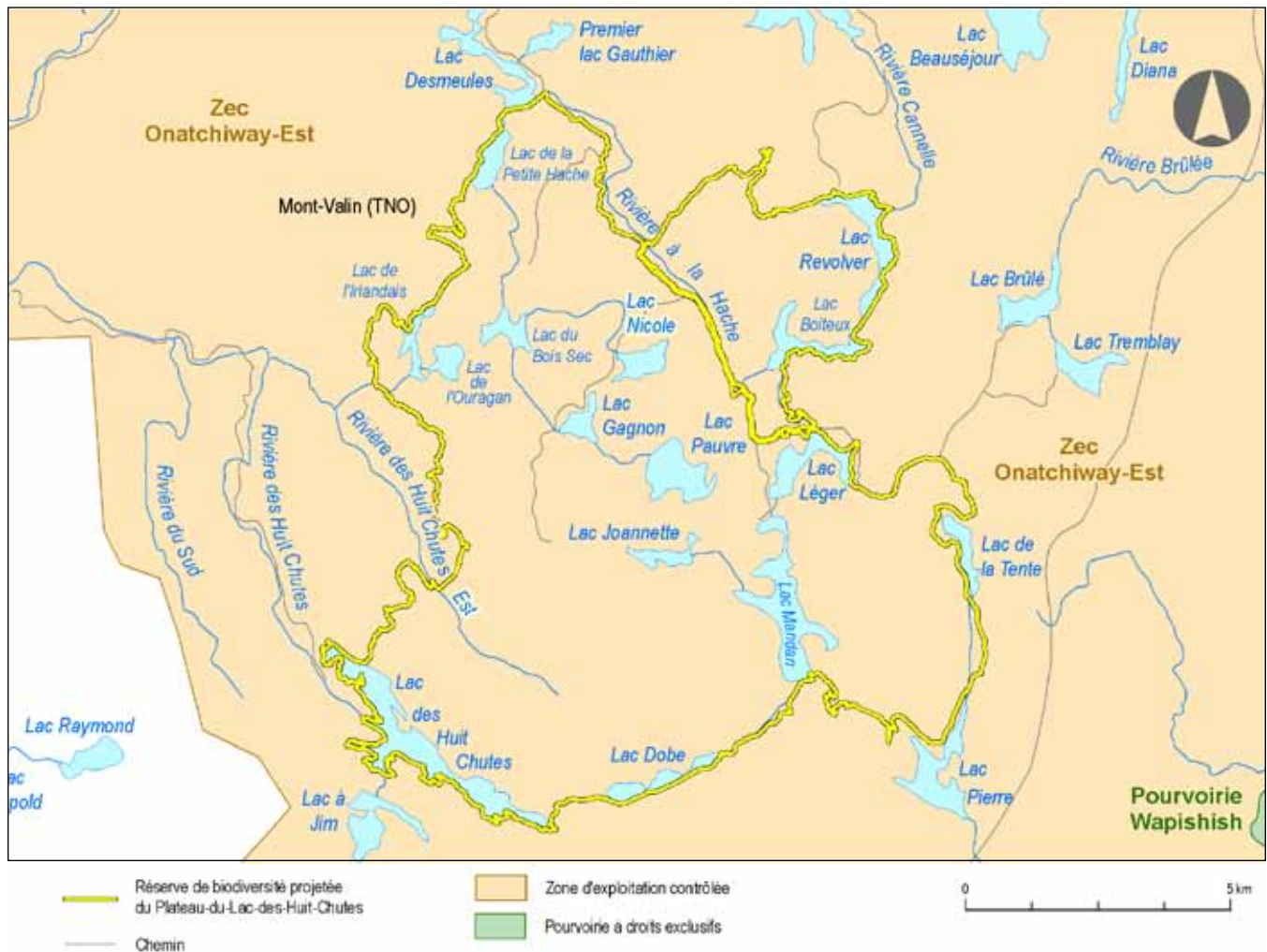
4.10.3 Toponyme

Le toponyme provisoire est celui de *réserve de biodiversité projetée du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes*. Le toponyme proposé pour l'attribution du statut permanent est celui de *réserve de biodiversité du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes*.

³² <http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/huit-chutes/psc-huit-chutes.pdf>



Figure 59. Localisation et limites de la réserve de biodiversité projetée du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes



4.10.4 Écologie

Milieu physique

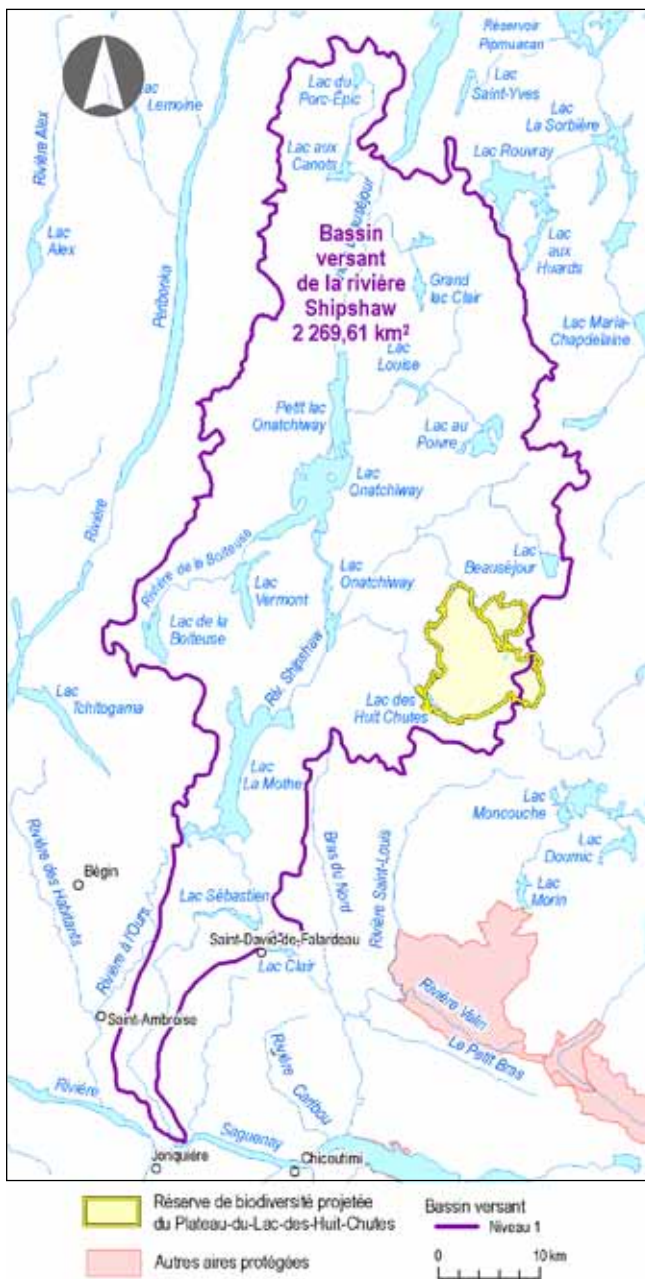
La réserve de biodiversité projetée du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes est située dans la province naturelle des Laurentides centrales, près de la limite ouest de la région naturelle des monts Valin, plus précisément dans l'ensemble physiographique des basses collines du lac Tremblay (D0401, figure 3). L'assise géologique est essentiellement constituée de roches felsiques, intermédiaires ou gneissiques. La portion ouest de cet ensemble physiographique se présente sous la forme d'un plateau dont l'altitude descend très rarement sous 700 m et, sauf quelques exceptions, n'excède pas 800 m. Le relief y est formé par un complexe de buttes dans lequel de nombreux lacs occupent les dépressions. Élément rare dans la province naturelle des Laurentides centrales, le plateau est essentiellement recouvert de dépôts d'origine glaciaire, principalement du till indifférencié d'épaisseur variable. En revanche, les dépôts fluvioglaciaires (surtout juxtaglaciaires, mais également proglaciaires)

sont plutôt rares et dispersés sur le territoire. Au sud, près du lac Dobe, on retrouve de la moraine de décrépitude.

Les plans d'eau sont nombreux et comptent pour près de 18 % de la superficie totale de la réserve. Les eaux se déversent principalement dans la rivière Shipshaw (essentiellement via la rivière à la Tête Blanche) et seule la portion sud-est (secteur des lacs Tuzo, Matuetin et Mercier) appartient au bassin versant de la Betsiamites (figure 60). Les lacs des Huit Chutes, Dobe, Mandan, Pauvre, Léger, Nicole, Gagnon, du Bois Sec, de la Petite Hache, de l'Irlandais, de l'Ouragan, Boiteux et Revolver sont les principaux plans d'eau de la réserve.

L'écoulement du réseau hydrographique du bassin de la rivière Shipshaw est régularisé par une multitude de barrages, dont trois sont à l'intérieur de la réserve de biodiversité projetée du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes (lacs Ramier, Ricken et Mandan) et plusieurs autres en périphérie immédiate.

Figure 60. Bassins versants et réserve de biodiversité projetée du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes



Milieu biologique

Le territoire de la réserve de biodiversité projetée du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes est représentatif de la portion méridionale de la forêt boréale, c'est-à-dire du domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc (figure 10). Il est majoritairement constitué de territoires forestiers productifs (80 %) incluant 2 % de territoires forestiers dont le drainage est déficient (figure 61 et tableau 7). Le reste du territoire est presque totalement constitué d'eau (18 %).

Trois essences dominent le couvert végétal presque entièrement résineux de ce territoire : le sapin baumier (65 %), l'épinette noire (28 %) et le bouleau blanc (1 %). Les peuplements arborescents et les superficies en régénération représentent 81 % de l'ensemble du territoire et sont uniformément répartis dans tout le territoire. Plus du tiers du territoire a fait l'objet de coupes forestières au cours des dernières décennies. Les forêts de 90 ans et plus comptent quand même pour plus de 40 % du couvert forestier et sont concentrées au nord et à l'est de la réserve.

En matière faunique, il n'y a pas eu d'inventaire spécifique au territoire de la réserve de biodiversité projetée du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes, mais on y a répertorié la présence de deux espèces vulnérables au Québec : le garrot d'Islande (lacs Coulant et du Pied)³³ et le caribou forestier. Le territoire de la réserve est d'ailleurs sous application du Plan de rétablissement du caribou forestier.

La réserve fait partie du plus grand territoire d'ombles de fontaine vivant en allopatrie en région et de l'un des deux plus grands connus au Québec. La forte densité de plans d'eau qu'on y trouve confère à la zone un très fort potentiel pour la conservation et la mise en valeur de l'omble de fontaine

Milieu social

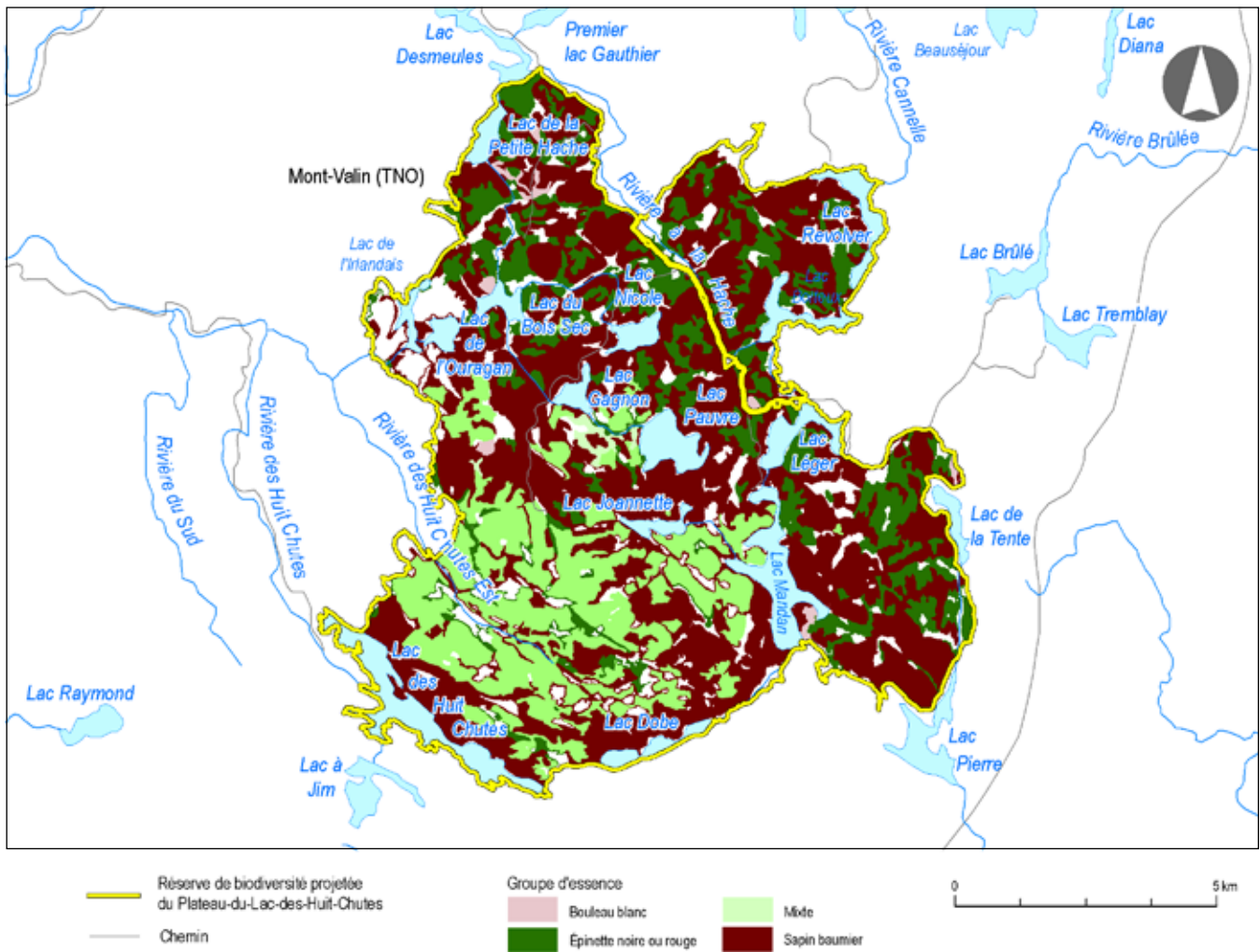
La réserve de biodiversité projetée du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes est un territoire relativement isolé, mais qui demeure quand même accessible par des routes forestières, lesquelles sont notamment utilisées par les motoneigistes en hiver. On peut y accéder par l'est via la R0201 (embranchements aux kilomètres 25, 29 et 35) et par l'ouest via la route principale d'accès à la ZEC Onatchiway, où des embranchements aux kilomètres 3, 14 et 18 permettent d'accéder à la réserve. L'embranchement du km 3 permet d'atteindre le lac des Huit Chutes et correspond également à un sentier de moto-

Tableau 7. Synthèse forestière du territoire de la réserve de biodiversité projetée du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes (adapté de Côté, D., 2006)

	Couvert	Superficie (ha)	Proportion
Forêt	Feuillus	6,4	0,1 %
	Mélangés	602,8	5,9 %
	Résineux	5672	55,2 %
	Régénération	2060,2	20,1 %
Autre	Aulnaie	4,1	0,0 %
	Dénudé humide	106,1	1,0 %
	Eau	1809,3	17,6 %
	Gravière	0,6	0,0 %
	Île	8,3	0,1 %
	Villégiature	9	0,0 %
Total		10 273,9	100,00 %

³³ Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, deux occurrences datant de 2002

Figure 61. Groupes d'essences présents dans la réserve de biodiversité projetée du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes



neige pendant la période hivernale (figure 62). L'accès le plus aisé s'effectue par le kilomètre 35 de la R0201, un chemin carrossable non pavé traversant la réserve de biodiversité projetée, mais exclu du territoire protégé (emprise de 40 m) qui correspond également à un sentier de motoneige l'hiver. Deux sites d'extraction de matériel de surface (SMS 22D15-50 et SMS 22D15-51) sont également exclus de la réserve le long de cette route. Un réseau très développé et dense de chemins non pavés et de chemins non carrossables (chemins forestiers) subsiste sur presque toute la moitié sud de la réserve à la suite de coupes réalisées peu avant l'octroi du statut d'aire protégée.

Entièrement comprise dans les limites de la ZEC Onatchiway, la réserve de biodiversité projetée touche également à sept terrains de piégeage. Elle fait partie de l'UGAF 53 et de la zone de chasse 28.

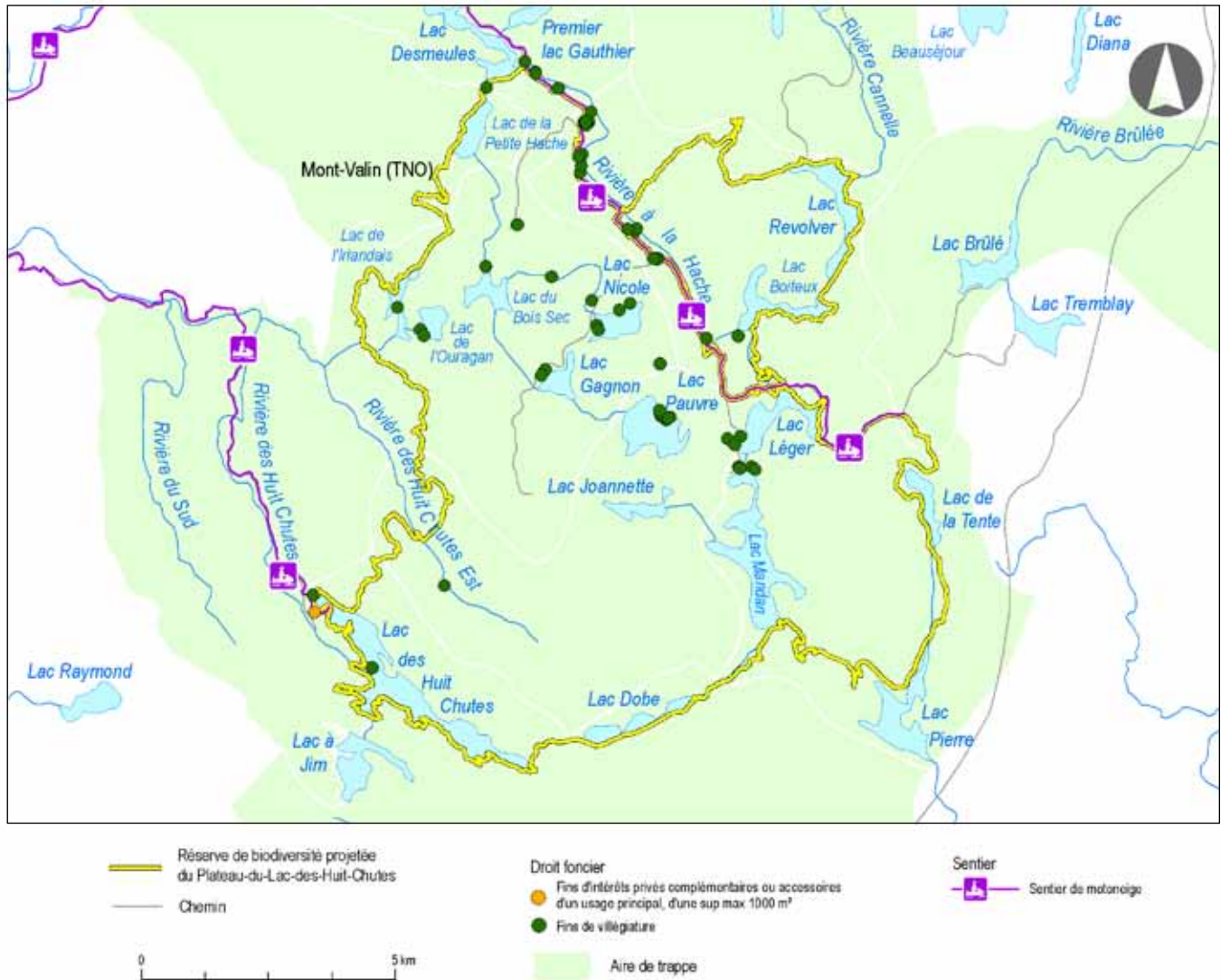
La villégiature (45 baux), est passablement développée dans certains secteurs, notamment à l'extrémité ouest du lac des Huit-Chutes et autour des lacs à proximité de la route forestière qui traverse

la réserve au nord (lacs Léger, Pauvre, Nicole, etc.). Un complément d'établissement a également été concédé dans le périmètre de la réserve de biodiversité projetée. Trois camps de piégeage et quinze rampes de mise à l'eau sont aussi présents sur le territoire. Il n'y a aucun sentier bénéficiant d'un droit foncier dans le territoire de la réserve de biodiversité projetée.

La réserve de biodiversité projetée du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes est entièrement située dans le Nitassinan de la Première Nation de Mashteuiatsh, tel que délimité à l'annexe 4.1 de l'EPOG (figure 9).

En résumé, le territoire de la réserve de biodiversité projetée du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes est surtout utilisé pour la villégiature, la chasse la pêche et le piégeage mais le niveau d'utilisation peut être considéré comme extensif étant donné la faible densité de droits fonciers conférés. La villégiature est concentrée autour des lacs accessibles par voie terrestre et plus de 50 % de la superficie de la réserve en est totalement dépourvue.

Figure 62. Principales utilisations humaines du territoire de la réserve de biodiversité projetée du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes



Finalement, la création de la réserve de biodiversité projetée du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes contribue à la mise en place d'un réseau représentatif d'aires protégées, une composante essentielle de la certification par le FSC. L'obtention d'une certification, du type de celle délivrée par le FSC, est aujourd'hui un incontournable pour maintenir la compétitivité des entreprises du secteur forestier sur les marchés. Le MRNF et la société Produits forestiers Résolu Inc. sont en processus d'obtention de la certification FSC pour les territoires avoisinant la réserve de biodiversité projetée du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes.

4.10.5 Contributions de l'aire protégée

Représentativité

La réserve de biodiversité projetée du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes protège des écosystèmes caractéristiques de la région naturelle des monts Valin et on y retrouve des peuplements forestiers

typiques de la frange méridionale de la forêt boréale. La réserve contient notamment d'importantes superficies de vieilles forêts, ce qui lui confère une très grande valeur écologique à l'échelle du paysage puisqu'une forte proportion des forêts environnantes a été rajeunie par les perturbations humaines et naturelles. Les espèces associées aux forêts mûres et surannées trouvent dans la réserve un milieu propice à la satisfaction de leurs besoins particuliers. Le caribou forestier, dont la situation est considérée comme préoccupante tant au Québec que dans l'ensemble du Canada, fréquente le territoire de la réserve.

Efficacité

La réserve de biodiversité projetée du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes assure la protection d'un territoire où les perturbations d'origine anthropique ont été importantes. De plus, la présence d'un chemin forestier utilisé régulièrement fragmente le territoire et diminue la

naturalité de cette aire protégée. Sur le plan de la configuration, la réserve projetée est d'une superficie (102,7 km²) minimale pour contenir l'ensemble des stades de succession des écosystèmes forestiers et les effets de bordure sont importants.

Le caribou forestier peut être affecté par un effet de bordure lorsque le milieu forestier intact qu'il utilise est entouré de milieux perturbés (p. ex., coupes forestières), comme c'est le cas autour de la réserve de biodiversité projetée du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes. Ces milieux perturbés vont entraîner une hausse de la population d'original, ce qui donnera ultimement lieu à une hausse des prédateurs de ces derniers. Ainsi, moins le milieu forestier intact est de taille importante et de forme circulaire, plus l'effet de bordure est important et plus les prédateurs risqueront de rencontrer le caribou (Courbin et coll., 2009). Les agrandissements qui ont pour effet de réduire les effets de bordure créent des noyaux de conservation de plus grande taille, ce qui accroît significativement l'efficacité des aires protégées (voir Brassard et coll., 2010 pour plus de détail). De plus, le caribou évite les bordures de coupes forestières, de forêts en régénération et les bordures de chemins sur des distances pouvant aller jusqu'à 13 km (Vors et coll., 2007)

4.10.6 Enjeux de conservation

Le caribou forestier

La disponibilité de grands massifs de forêts de résineux matures semble représenter une composante majeure de l'habitat du caribou forestier (Courtois et coll., 2003a et b). Dans les forêts aménagées, l'ÉRCFQc favorise la création d'aires protégées adaptées à l'échelle des individus, soit quelques centaines de kilomètres carrés. Cette même équipe estime que pour maintenir le caribou dans les forêts aménagées du sud du Québec, il faut créer de grands massifs de protection de l'ordre de 250 km² dans lesquels les composantes de l'habitat du caribou forestier seront maintenues et où le dérangement sera réduit au minimum. Dans ces massifs de protection, les tourbières, les peuplements de résineux à lichens, incluant les sites dénudés secs et les peuplements de résineux denses et âgés devraient être surreprésentés. Par ailleurs, l'ÉRCFQc mentionne aussi que le caribou forestier semble intolérant au développement du territoire et à son utilisation à des fins récréatives et industrielles.

Considérés comme menacés au Canada et vulnérables au Québec, les caribous forestiers qui fréquentent la réserve de biodiversité sont à la frange sud de l'aire de répartition continue actuelle de cette espèce. La réserve de biodiversité projetée représente donc un endroit crucial pour l'avenir de cette espèce et elle fait d'ailleurs partie du territoire sous application du Plan de rétablissement du caribou forestier.

Le garrot d'Islande

Le garrot d'Islande est un canard que l'on dit arboricole, puisqu'il pond habituellement ses œufs dans un trou d'arbre (Savard et Robert, 1997). Les gros arbres qui peuvent servir à sa nidification sont naturellement rares dans les régions nordiques et les pratiques forestières courantes sont plutôt axées sur la production d'arbres sains (donc sans cavités). Les forêts intactes de la réserve et les petits lacs de tête que semble privilégier cette espèce pour sa nidification doivent faire l'objet d'une attention particulière.

4.10.7 Proposition d'agrandissements

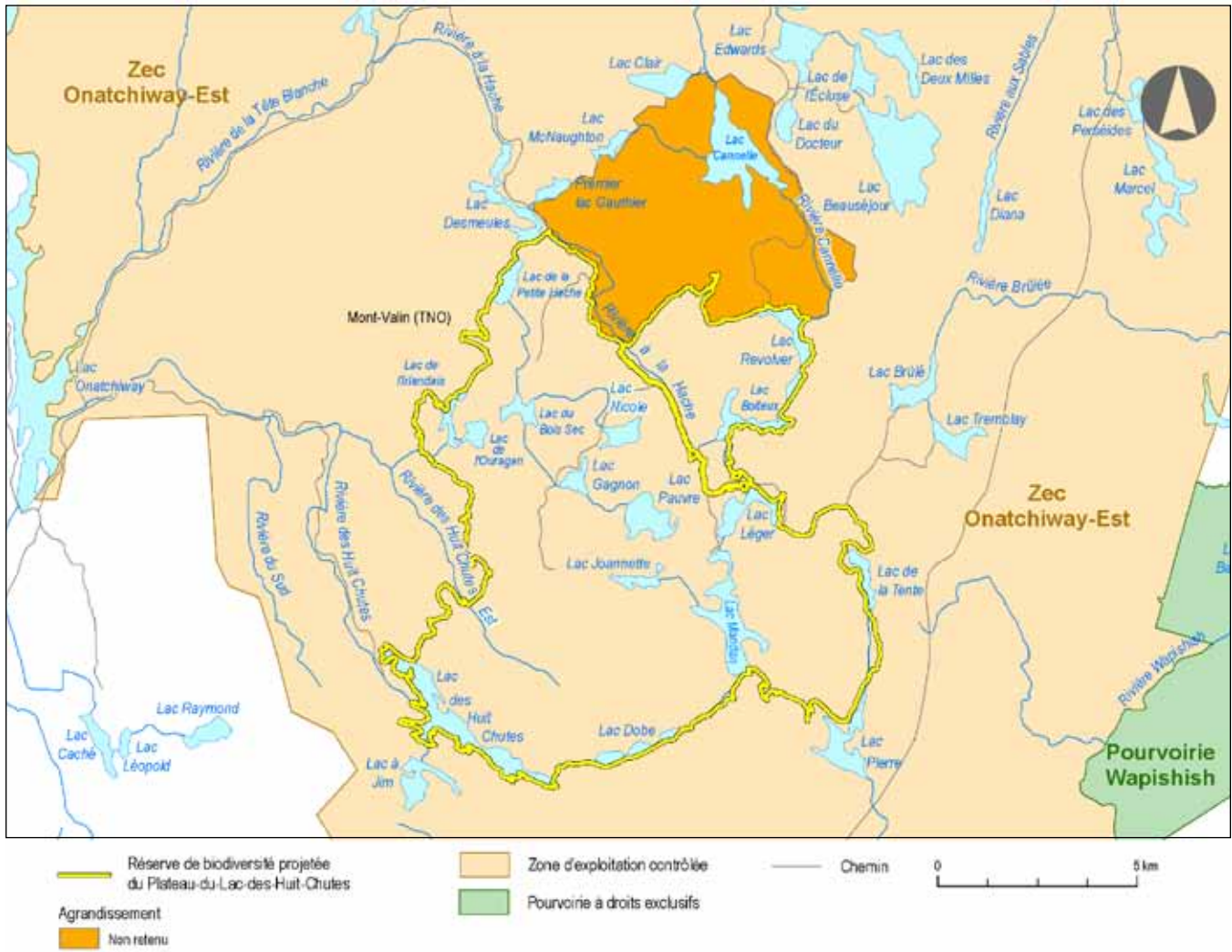
Afin d'améliorer la représentativité et l'efficacité de cette aire protégée pour la protection du caribou forestier, un agrandissement (30 km²) a été proposé (figure 63). Différentes contraintes liées à la présence de villégiature et au potentiel récréatif de ce secteur ne permettent pas de donner suite à cette proposition.

4.10.8 Gestion de la réserve permanente

La gestion de la réserve de biodiversité du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes devra permettre prioritairement d'atteindre les objectifs de conservation de l'aire protégée. Préserver le caractère naturel de la réserve en contrôlant de façon adéquate les activités humaines permet de satisfaire à plusieurs des enjeux de conservation mentionnés précédemment. En premier lieu, la tranquillité et l'absence de dérangements humains sont des éléments propices à l'évolution naturelle des écosystèmes et à la protection du garrot d'Islande et du caribou forestier, deux espèces vulnérables. En second lieu, maintenir l'impact des activités anthropiques à un niveau adéquat assurera la conservation d'un haut niveau d'intégrité écologique et, entre autres, le rétablissement progressif des paysages naturels, un objectif cohérent avec une éventuelle mise en valeur écotouristique du territoire.

La réserve étant un territoire relativement accessible et de ce fait passablement fréquenté, une gestion axée sur le potentiel de mise en valeur pourrait être envisagée. Toutefois, chaque projet de mise en valeur devra faire l'objet d'une évaluation détaillée de ses impacts, notamment par rapport aux espèces menacées ou vulnérables présentes dans la réserve. En raison du potentiel de mise en valeur, le MDDEP pourrait collaborer à des projets de nature écologique, éducative, interprétative et écotouristique. La signalisation, la surveillance et les activités de communication viseront en particulier les sites mis en valeur le cas échéant. Les besoins de gestion active y seront plus élevés si une mise en valeur y est réalisée. Un comité

Figure 63. Propositions d'agrandissement et limites proposées pour la réserve de biodiversité du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes



de gestion formé de villégiateurs, de représentants de la ZEC et d'utilisateurs du territoire pourrait être mis sur pied afin de participer à la rédaction d'un plan d'action qui établirait les priorités de gestion pour cette aire protégée, telle la définition d'un programme de mise en valeur.



Photo 50. Lac Mandan
(M.-A. Bouchard, MDDEP)

